

REGLEMENT D'UTILISATION

Salle de théâtre du Labo Théâtre - Maison des Artistes

- a. Chaque utilisateur·trice de la salle de théâtre du Labo Théâtre s'engage à respecter la salle, le matériel mis à disposition de la salle ainsi que les locaux annexes.
- b. La location de la salle donne également accès aux sanitaires adjacents qui doivent être laissés en bon état de propreté.
- c. Chaque utilisateur·trice doit avoir sa propre assurance RC (Responsabilité civile) car tout dégât causé aux locaux ou au matériel sera à la charge du·de la dernier·e utilisateur·trice.
- d. En cas de dégât, l'utilisateur·trice est le·la premier·e responsable des dégâts qu'il ou elle ou ses collaborateur·trice·s ont pu causer lors de l'occupation de la salle. Il s'engage à avertir immédiatement la personne de contact du Comité Labo Théâtre par mail à labotheatrefribourg@gmail.com ou au 076 366 64 32.
- e. Si des dommages sont causés aux rideaux (accrocs - trous - etc.), la réparation ou le remplacement du rideau (tous frais compris) sera facturée à la personne responsable.

Chaque utilisateur·trice s'engage également à respecter les points suivants :

1. ne pas fumer à l'intérieur de la Maison des Artistes
2. ne pas utiliser de scotch (scotch gaffer ou autre) sur les rideaux et fenêtres de la salle
3. en cas de besoin de repères au sol, utiliser uniquement du scotch d'électricien (scotch barnier)
4. utiliser obligatoirement les 2 chariots à roulettes mis à disposition lors de déplacements de décors et/ou d'éléments lourds (p. ex. gros bloc de la salle)
5. soulever les chaises et tables lors de déplacements, afin de ménager la peinture du sol
6. balayer en utilisant le grand balai à poussière (fixé au mur de la salle, côté no 6) et ensuite passer une serpillière légèrement humide (balai et serpillière fixé au mur no 6)
7. vider la poubelle après vérification que tous les déchets ont bien été jetés et triés dans les poubelles respectives (Foyer) et la remplacer par un sac vide mis à disposition
8. emporter, à la fin de la location, tout le matériel amené pour le travail
9. éteindre tous les appareils électriques et lumières de la salle ainsi que les sanitaires.
10. fermer toutes les fenêtres avant de quitter la salle théâtre
11. fermer à clé les 2 portes de la salle théâtre (côté no 6 et no 8)
12. déposer la clé dans la boîte à clé à la fin de l'utilisation journalière de la salle
13. veiller à ne pas faire de bruit en sortant après 21h